

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

---

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 3065

présenté par  
M. Zulesi, rapporteur thématique

-----

### ARTICLE 26

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que la mise en place de stationnements sécurisés pour vélos et engins de déplacement personnel ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser que les plans de mobilités doivent préciser, outre la localisation et le nombre de de places de stationnement des parkings relais, la mise en place de stationnements sécurisés pour les vélos au niveau de ces parkings relais. Cet amendement permettra ainsi de favoriser l'intermodalité vélo / transports en commun.